



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024

ID : 087-278708516-20240911-20240911_B07-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 11 SEPTEMBRE 2024

20240911_B07 - LIMOGES BEAUNE-LES-MINES – 70 ancienne Route de Paris – Cession d'une parcelle de terrain – Substitution d'acquéreur

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 11 septembre 2024 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS et Dominique RENAUDIE Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 12 avril 2024 autorisant la signature de tous actes et documents afférents à la cession de la parcelle de terrain située 70 ancienne Route de Paris à Limoges Beaune-les-Mines, cadastrée section LD n°4, au profit de la SARL Imola, au prix proposé par cette société de 455 000 €, hors TVA éventuellement applicable à cette opération,

Considérant la substitution de la SARL Imola représentée par Monsieur Norbert Debord, par Messieurs Norbert Debord, Gabriel Recordon et David Lavaud qui achèteront en nom propre ou par toute société constituée entre ces associés,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la poursuite des démarches nécessaire à la cession de la parcelle de terrain située 70 ancienne route de Paris à Limoges Beaune les Mines, cadastrée section LD n°4 au prix de 455 000 €, hors TVA éventuellement applicable à cette opération, étant précisé que dans ce cas, Madame la Directrice générale a la possibilité de ne pas poursuivre la cession,
- Autorise la poursuite de la cession de cette parcelle au profit de Messieurs Norbert Debord, Gabriel Recordon et David Lavaud qui achèteront en nom propre ou par toute société constituée entre ces associés.

Formalités de publicité effectuées
le **17 SEP. 2024**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **17 SEP. 2024**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

